



COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE  
- CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ -

## BULLETIN AIDE FESTIVALS



Merci de compléter les renseignements ci-dessous et renvoyer ce document **accompagné des justificatifs** au **Comité Social et Economique avant le 20 du mois pour un remboursement fin de mois (par mail ou par courrier)**.

### **Agent :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

EDS : \_\_\_\_\_

Matricule : 

--	--	--	--	--

Organisme : \_\_\_\_\_

Tarif de l'inscription : \_\_\_\_\_

- L'aide ne peut être valable pour les festivals commercialisés par le CSE soit : NOLOGO, La Paille, Eurockéennes, Rolling Saône

### **Justificatifs demandés :**

- Facture d'achat avec :
  - Nom et prénom du/de la salarié(e) et de son ayant-droit
  - Montant
  - Nom du festival et date

### **Conditions**

1. Salarié CAFC + 1 ayant-droit nommé
2. 1 aide par festival (salarié + ayant-droit)
3. 50% des frais réels avec un maximum de 20€ par festival pour le salarié et 1 ayant-droit

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_